

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

N° 10.

Lausanne, le 29 Mai 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Guerre du Mexique. Combat de St-Isabel (*fin*). — Sur le nouvel habillement et équipement de l'armée suisse. *Pièces officielles fédérales et vaudoises*. — Nominations.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Défense de la position de St-Maurice. *Extrait des Fragments inédits du général Dufour*. — Bibliographie. *Richelieu, ingénieur, par de la Barre-Duparcq*. — *Documenti inediti sulle armi da fuoco italiane, par le capitaine Angelucci*. — *Sur les fusées à double effet, par le capitaine Romberg*. — *La littérature française, par le colonel Staaff, 2^e volume*. — Nouvelles et chronique. *Actes officiels. Grèce. Etats-Unis*.

GUERRE DU MEXIQUE (1).

Combat de Santa-Isabel.

(*Suite et fin.*)

Pendant mon séjour à Santa-Rosa j'eus occasion de voir une tribu d'Indiens sauvages, les Chicapous. Un d'eux, nommé José Maria, qui avait été pris étant très jeune par les Mexicains et élevé dans la religion chrétienne, et qui était parvenu à s'échapper et à rejoindre sa tribu, parlait fort bien le mexicain, venait souvent causer avec nous. Il n'aimait pas les libéraux ; il avait fait partie de la députation envoyée à S. M. l'empereur Maximilien, et il nous disait tous les jours qu'aussitôt que les Français se présenteraient, ils se prononceraient pour eux.

Ils vivent en paix avec les habitants du village. Leur camp se trouve à environ 2 lieues, mais jamais les Mexicains n'y vont. Ces derniers nous assuraient que s'ils rencontraient des personnes en-dehors des limites du village, ils les tueraient. Ils vont du reste faire des tournées dans les pays environnants et leurs habitudes sont de ne faire aucun quartier. Les enfants au-dessous de 3 ou 4 ans seuls ne sont pas tués ; ils les prennent et les élèvent dans leur religion ; en un mot, ils en font des sauvages comme eux.

Les hommes sont en général beaux et très coquets ; les femmes sont laides et sales.

Le 1^{er} mai nous quittions Santa-Rosa pour nous rendre à San-Fernando, grand village à 9 lieues de la frontière du Texas. Le jour de notre arrivée à San-Fernando, le colonel Cavada réunit les prisonniers pour leur communiquer une lettre du général Jeanningros en réponse à celle que lui avait envoyé notre lieutenant. Le général répondait que le décret de l'empereur était formel, qu'il continuerait à fusiller tous les prisonniers, que, du reste, les Mexicains pourraient faire de nous tout ce qu'ils voudraient. Je demandai à voir immédiatement la lettre. Le colonel Cavada me répondit qu'il ne l'avait pas encore, qu'il avait simplement reçu une dé-

(1) Voir notre précédent numéro.